



Règlement Foot Loisir Seniors à 8

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

Mise à jour	10/06/2026
Validation	Comité Directeur réunion du 11/06/2026
Saison d'application	2026-2027
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

SOMMAIRE

1. Qualification	Page 3
2. Contrôle des licences.....	Page 3
3. Report de match.....	Page 3
4. Manifestations internes	Page 3
5. Obligations administratives.....	Page 3
6. Aptitude médicale	Page 3
7. Discipline	Page 4
8. Organisation	Page 4
9. Arbitrage.....	Page 4
10. Futsal	Page 4
Lois du jeu	Page 5

Règlement Foot Loisir Seniors à 8

1 – Qualification

Pour participer au Foot Loisir sénior à 8, il faut posséder une licence joueur foot loisir ou joueur libre sénior, vétérans et être âgé de 18 ans dans l'année civile (*mixité autorisée de U18 F à séniors F*). Possibilité de contrôle des licences par l'intermédiaire d'un représentant officiel du District le jour du match.

2 – Contrôle des licences

Le contrôle des licences se fera avant chaque match par l'intermédiaire de l'arbitre bénévole de la rencontre. (Art.141 des RG FFF).

3 – Report de match

Les reports de matchs se font en concertation entre les deux clubs avec information à transmettre au District par mail à competitions@district-aube.fff.fr (le District informera si une remise générale est décrétée). La reprogrammation des rencontres est du ressort des clubs qui sont chargés de trouver une date en commun.

4 – Manifestations internes

Pour éviter tout malentendu, il sera opportun de signaler les dates retenues des manifestations internes en début de saison (*repas, tournoi, etc...*)

5 – Obligations administratives

Il est impératif, pour le responsable de l'équipe qui reçoit, de renvoyer **les feuilles** de présence (**équipe recevante et visiteuse**), dûment complétée, dans les 48 heures après le match **par mail à competitions@district-aube.fff.fr**. Le club recevant doit conserver l'originale.

6 Aptitude médicale

La participation à la rencontre est liée à la vérification, par le référent licencié du club, de l'aptitude médicale du joueur (*licence validée ou pièce d'identité + certificat médical obligatoire*) [Art.70 des RG FFF]

7 Discipline

Si un comportement inadapté au Foot Loisir est constaté, le District par l'intermédiaire de sa commission compétente se donne le droit de convoquer et de sanctionner le joueur fautif.

Si des comportements inadaptés au Foot Loisir sont constatés de la part de joueurs récidivistes dans une même équipe, le District par l'intermédiaire de sa commission compétente se donne le droit d'exclure celle-ci de la pratique.

8 Organisation

Le District Aube de Football est l'organe officiel et gestionnaire de l'organisation de la saison. Il convient de le consulter pour les rencontres de votre équipe.

9 Arbitrage

Pas d'arbitre officiel. Auto-arbitrage ou arbitrage géré par les équipes.

10 Futsal

Possibilité de jouer en salle suivant les RP LIGUE du futsal et d'intégrer le championnat hivernal futsal du District. À charge aux clubs de trouver les infrastructures.

Lois du Jeu

Foot Loisir Seniors à 8

Le règlement du Foot Loisir Séniors à 8 du District de l'Aube est identique à celui du football jeunes à 8, avec quelques particularités. Ce règlement est une base et peut être adapté par les équipes participantes (*accord entre les responsables*).

Loi 1 : Terrain de jeu

½ terrain à 11 / Longueur : 50 à 75 m / Largeur : 45 à 55 m

Buts : 6 m x 2.1 m / Surface de réparation : 26 x 13 m de la ligne de but

Loi 2 : Ballon

Taille n°5 convenablement gonflé.

C'est le club recevant qui doit fournir le ballon du match.

Loi 3 : Nombre de joueurs

8 joueurs sur le terrain et remplaçants illimités.

Remplacement au milieu du terrain et à la volée.

Tout participant doit être licencié justifiant d'un certificat médical en cours de validité.

Loi 4 : Équipement du joueur

Identique à celui du jeu à 11 (*chasubles autorisés*)

Rappel : Le port des protège-tibias est obligatoire.

Loi 5 : Arbitre

Identique à celle du jeu à 11.

C'est le club recevant qui doit fournir un arbitre.

L'arbitrage peut être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du Foot à 8.

Loi 6 : Arbitres assistants

Identique à celui du jeu à 8

Loi 7 : Temps de jeu

80 minutes : 2 périodes de 40 minutes

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise de jeu

Coup de sifflet OBLIGATOIRE.

Jouer en avant ou en arrière (*identique foot à 11*) et adversaire à 6 mètres du ballon

Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celle du jeu à 11

Loi 10 : But marqué

Identique à celle du jeu à 11

Loi 11 : Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 mètres de la ligne de but. Possibilité avant le match avec accord des deux responsables d'équipes de jouer le hors-jeu à la ligne médiane.

Loi 12 : Fautes et comportements antisportifs

Identique à celle du football à 11 sous réserve des modifications suivantes : tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprises de jeu sont directs.

Loi 13 : Coups francs

Tous les coups francs sont directs. Les adversaires doivent être à 6 mètres du ballon.

Loi 14 : Coup de pied de réparation

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la distance du point de réparation :
Placé à 9 mètres de la ligne de but au lieu de 11.

Loi 15 : Rentrée de touche

Identique au foot à 11

Rappel : - Les adversaires à 2 mètres de la remise en jeu.

Loi 16 : Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11

Ballon placé devant le but à 9 mètres maximum de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

Loi 17 : Coup de pied de coin

Identique à celle du football à 11 mais la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres au lieu de 9,15 mètres.